

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val - Mardi 7 avril 2026**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 7 avril de l'an deux mille vingt-six à 18h00, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Monsieur FERAL, délégué communautaire le plus âgé.

Date de la convocation : 30 mars 2026

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 32

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, BOZONNET, CARDONNEL, GINESTOUS, MIRAMOND, PAPAPOULO, SOCCOL, SOLEILHET, VIDAILLAC ;

Messieurs ADAM, BURG, COUSI, CROS, ESTRISPEAU, FERAL, GALAN, GALLAND, GAUTIER, HENRY, ICHES, JALLET, LOMBARD, LOPINET, MARTY, PALACH, PETIT, ROMANO, SERVIERES, SOUDARIN.

Absents : Mme PHILIPPE a donné procuration à M. CROS, M. RENAULT a donné procuration à Mme. PAPAPOULO.

Madame PAILLIARD-TURENNE et Monsieur BRESSANGE sont absents.

Monsieur ICHES Alain a été élu secrétaire de la séance.

2026_3276

Objet : ELECTION DU PRESIDENT / DE LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON.

Mme Julie SOCCOL et Mme Manon VIDAILLAC sont nommées assesseures.

M. Daniel FERAL, Maire d'ESPINAS, doyen d'âge, procède à la mise en œuvre de l'élection. Il fait appel à candidature pour l'élection du Président / de la Présidente. Le vote se déroule à bulletin secret.

Nombre d'inscrits : 34 Nombre de votants : 32

Poste de Président :

Mme Elisabeth BIRS est seule candidate

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 32 bulletins dans l'urne :

30 suffrages exprimés pour Mme BIRS Elisabeth

2 bulletins blanc.

- PROCLAME Madame Elisabeth BIRS, Présidente de la communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron et la déclare installée.

- AUTORISE Madame Elisabeth BIRS, la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

082-248200107-20260407-2026_3276-DE
Reçu le 13/04/2026

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 7 avril 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS



Le Secrétaire de séance

Alain ICHES



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr/>